

Montréal, le 18 octobre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Gaz Métro et tous les intervenants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
Dossier de la Régie : R-3837-2013, Phase 2**

La présente fait suite à la lettre de ce jour de Société en commandite Gaz Métro (le Distributeur) portant sur l'audience à venir 21 octobre 2013, à compter de 13 h, dans le dossier mentionné en titre.

La Régie prend acte de l'information y contenue à l'effet que l'appel de soumission de TCPL a déjà été tenu et que la soumission de Gaz Métro a été rejetée.

En conséquence, la Régie confirme que l'audience du 21 octobre 2013 portera sur les changements méthodologiques du modèle de prévision de la demande de pointe et ses conséquences sur le plan d'approvisionnement de Gaz Métro et se déroulera selon l'ordre indiqué dans notre lettre du 17 courant.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as